

Déchets professionnels

PAYSAGISTE



- **Déchets concernés** : Déchets inerte (gravats, terre et cailloux, hors substances dangereuses). DIB (Bois non traité, emballages, déchets verts, palette, métaux, papiers-cartons, peinture non dangereuse, plastique). Déchets Dangereux (déchets dangereux, bois traité, huile hydraulique, huile moteur, emballages souillés).
- **Accompagnement proposé** : **Information**. Optimisation de votre conteneurisation. Formalisation des conventions.
Diagnostic déchets : propositions de solutions, plan d'actions, et sensibilisation sur la qualité du tri.
- **Coût** : Le Havre Seine Métropole vous accompagne gratuitement.

POURQUOI TRIER ?

- + Trier les déchets permet de les valoriser
- + Moins de déchets, c'est moins de CO2 émis
- + S'inscrire dans une démarche éco responsable
- + Maîtriser les coûts.

DES SOLUTIONS POUR CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE ACTIVITÉ :

Appel d'offres :

- Prendre en compte dans le cahier des charges de l'élimination des déchets en terme de quantités et volume produits ;
- Identifier les sites de recyclage et de traitement proche du chantier.
- Prévoir le coût d'élimination et formaliser l'organisation de l'évacuation des déchets (dechets-chantier-ffbatiment.fr)

Approvisionnement :

- Utiliser des calculs de ratio pour ajuster les approvisionnements en choisissant le bon conditionnement.
- Négocier avec les fournisseurs pour qu'ils repartent avec les emballages ou qu'ils les réduisent.
- Livraison en vrac pour certains matériaux.
- Penser aux fournitures réutilisables.

Stockage :

- Optimiser le stockage de vos matériaux grâce à l'application stock-pro.fr

- Réutiliser les emballages.
- Pratiquer le réemploi et la réparation de palettes.
- Échanger de la matière avec les entreprises voisines : les déchets des uns sont la ressource des autres, sauf pour les déchets dangereux.

Production :

- Réemployer directement les gravats, le sable hors déchets dangereux.
- Trier les déchets sur le chantier (Inerte, DD, DIB) sans les mélanger.

Bureaux :

- Privilégier le raccordement sur le réseau d'eau potable au lieu d'utiliser les recharges pour fontaine à eau.
- Remplacer les gobelets par de la vaisselle durable.
- Demander le paramétrage de la machine à café afin de pouvoir mettre un mug à la place d'un gobelet.
- Paramétrer les imprimantes recto/verso et noir et blanc par défaut.
- Dématérialiser les devis, factures et publicités.
- Sensibiliser et impliquer les salariés.

Déchets :

- Tri à la source et valorisation des déchets par flux, papier, cartons, verre, plastique, métal, et biodéchets.
- Suivi des déchets produits avec la tenue d'un registre déchets.
- Demander le Bordereau de Suivi des déchets (BSD) pour les déchets dangereux.
- Optimiser votre dotation de bacs avec des contenants adaptés à vos déchets sur roues, palettes ou bennes.
- Faire collecter les déchets par un prestataire privé.
- Déposer vos déchets inertes, BIB et Déchets dangereux (huiles de vidange) en centre de recyclage professionnel : Unifer, Hettier...

Plus d'infos :

Service accompagnement des professionnels
Direction du cycle du déchet
Le Havre Seine Métropole
Tél. : 02 77 61 26 09
dcd-suivipro@lehavremetro.fr